

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements publics
A Paris, le 8 novembre 2018

Compte-rendu du groupe de travail Label « égalité/diversité » du 8 novembre 2018

Le groupe de travail s'est réuni au MAA pour sa huitième séance de travail, sous la présidence de Laurence VENET-LOPEZ, adjointe au chef de service ressources humaines, Sylvie MONTEIL en charge de la thématique, Marie-Claire HAMON du bureau des affaires sanitaires et sociales, assistaient également.

FO Agriculture était représentée par Anne BOISTEAUX, Jacqueline FAYOLLE et Gisèle VIMONT

Rappel sur la démarche

Les démarches de labellisation « égalité » et « diversité » sont concomitantes. Délivrées par l'AFNOR, elles s'articulent en 6 axes :

- 1/ Définir et mettre en œuvre la politique égalité professionnelle diversité.
- 2/ Communiquer, sensibiliser
- 3/ Mettre en place une cellule de signalement des discriminations.
- 4/ Prendre en compte la politique dans la gestion des ressources humaines et la gouvernance du ministère.
- 5/ Favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle.
- 6/ Mettre la diversité et l'égalité professionnelle au cœur des politiques publiques.

Les [comptes-rendus des précédentes réunions](#) sont accessibles sur notre site.

État d'avancement de la démarche

La phase 4 est en cours. « Prise en compte de la politique dans la gestion des ressources humaines et la gouvernance du ministère ».

Le 10 octobre le projet de guide du recrutement a été abordé. Il concerne le recrutement de personnel contractuel et titulaire (*en cas de mobilité*). Les dispositions présentées dans ce guide répondent aux problèmes préalablement identifiés, à savoir : le manque de traçabilité des candidatures, la publicité des postes à étendre, l'intégration des agents à améliorer et l'absence de retour aux agents sur leurs candidatures. Par exemple, il est proposé d'enrichir les fiches de postes, en particulier les mentions relatives aux compétences/savoir-être ou l'indication systématique des contraintes et spécificités du poste. Certaines mentions deviendront obligatoires (*projet de décret en cours*). Les circulaires « mobilité 2018 » proposent déjà une grille d'analyse d'entretien, la grille complétée d'évaluation individuelle des candidatures sera conservée auprès de l'encadrant et pourra être demandée en cas de recours. La note de service de recrutement des contractuels est assortie de fiches de procédure (traçabilité du recrutement).

L'ordre du jour du 8 novembre comportait un projet de note de service sur les procédures de retour à l'emploi suite à une absence de longue durée consécutive à un congés maladie, un accident de trajet et maladies professionnelles.

Commentaire **FO**

FO rappelle son opposition ferme au recrutement d'agents en tant que contractuels et exige des recrutements de fonctionnaires par voie de concours.

FO s'abstient sur les conclusions des travaux conduits le 8 novembre.

Un document de travail a été transmis tardivement (la veille). Aucun travail préalable approfondi n'a été possible. La réunion n'a duré qu'1h30, pour cause d'indisponibilité de l'administration.

FO constate que le SRH et les représentants du personnel œuvrent dans des conditions difficiles. Les documents ne sont pas produits et/ou validés dans des délais raisonnables.

FO demande à l'administration de produire les documents de travail en amont de la réunion et de les adresser aux participants dans des délais permettant leur étude.

Vos représentants **FO Agriculture**

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

